


DG H&WB – SLPPT 8		<b>USAGE INTERNE</b>	
	✓ Adjt LELOUP Quentin <a href="mailto:Quentin.Leloup@mil.be">Quentin.Leloup@mil.be</a>	06-05-22	22-50087202
	✍ Adjt LELOUP Quentin <a href="mailto:Quentin.Leloup@mil.be">Quentin.Leloup@mil.be</a>	X LELOUPQ <small>Signed by: Quentin Leloup (Authentication)</small>	2022-05-06 158 <a href="#">Annexe(s)</a>
<a href="#">Destinataires</a>			
Visite annuelle des lieux de travail (VLT) au CID Mat			
<a href="#">Liste des Références</a>			

Compte-rendu de la VLT 2022 au CID Mat exécutée le 20 avril 2022

1. Dans le cadre du respect des Ref et du bon suivi du SDGR (Système Dynamique de Gestion des Risques), une VLT (Visite Annuelle des lieux de Travail) est une obligation légale. Celle-ci consiste en un contrôle visuel de tous les locaux, un contact direct du Pers avec la délégation du CCB donnant la parole aux travailleurs présents et une analyse des points suivants :
  - a. Organisation générale de la Prévention et du Bien-être au niveau de l'unité
  - b. Prévention Incendie et Evacuation
  - c. Premiers soins
  - d. Accidents et Incidents
  - e. Machines et Equipements de travail
  - f. Equipements de Protection Individuelle (EPI)
  - g. Produits Dangereux
  - h. Lieux de Travail (hygiène, risque de chute et de glissement, éclairage, aération, installation électrique, sanitaire, ambiance sonore, Asbest, radiations Ionisantes)

La SLPPT 08 a une fonction de conseiller pour les chefs de corps et les membres du CCB appartenant au Gpt Qu 08. Sa mission principale est la protection de la santé et du bien-être des travailleurs.
1. Veuillez trouver ci-dessous le compte-rendu de la visite annuelle des lieux de travail ayant eu lieu ce 20 avril 2022 au CID Mat.

Participants :

MAJ ADANG	CO
CDT GYSELS	Représentant CCB
ADJ CARPENTIER	Assistant en prévention
ADJ LELOUP	SLPPT 08 - Conseiller en prévention niveau 2

La VLT a débuté après un briefing donné à la délégation par la SLPPT concernant le bon déroulement et les objectifs de la VLT.

L'U est composée de 29 Pers.

Concernant les points administratifs contrôlés et les points observés lors de la visite, il y a lieu de noter les éléments suivants :

- Les rapports trimestriels sont régulièrement envoyés, le rapport annuel de l'unité est constitué par la SLPPT 08.
- La situation AMT du personnel est suivie par l'assistant en prévention et le tableau de l'unité avec l'image fonctionnelle des risques a été envoyé cette année.
- La brochure d'accueil est régulièrement mise à jour.
- Les moyens de premiers soins consistent en deux trousseaux mais la validité de cet Eqt est dépassée (31/01/2022). La SLPPT invite l'unité à faire le nécessaire afin de régulariser la situation. Elle dispose en outre d'un secouriste, ce qui est un point très positif.
- En matière d'incendie, quelques points méritent une attention :
  - o Utilisation de multiprises sans disjoncteur.
  - o Présence d'appareils électriques « personnels » (frigo, machine à café, radio...)
  - o Personnel formé équipier 1<sup>ère</sup> intervention en forte diminution.
  - o Coordination à établir avec les autres unités qui occupent le bâtiment.
- La ligne hiérarchique s'engage à suivre la situation et à l'améliorer. On notera que le personnel effectue chaque année les JICCS incendie, que la procédure d'évacuation et le point de rassemblement sont connus et qu'un exercice d'évacuation est planifié pour cette année.
- Lors de la visite, la SLPPT a constaté la présence de machines et d'équipements de travail. Un inventaire est dès lors nécessaire afin d'effectuer les mises en service ainsi que le suivi des inspections et/ou contrôles périodiques obligatoires.
- Les fiches de fonction/poste de travail existent et sont tenues par l'assistant en prévention de l'unité.
- Dans le local d'impression des manuels techniques, qui s'apparente à un atelier, un rangement est nécessaire. En effet une issue de secours était obstruée par des palettes, de plus on retrouve ci et là du Mat en attente d'évacuation. Une seule personne travaille dans ce local.

## 2. Conclusions :

- a. Le CID Mat est une petite unité. La SLPPT souligne l'attention portée par la LH à la prévention ainsi que le travail effectué par l'Adjudant CARPENTIER, assistant en prévention. En effet, bien que des points soient encore à améliorer, la situation est connue et suivie.
- b. Une analyse des risques incendie générale du bâtiment et des unités occupantes permettrait d'avoir une situation claire et complète afin de coordonner de façon optimale la lutte anti-incendie.
- c. Un inventaire concernant les machines et les équipements de travail doit être réalisé. Celui-ci permettra d'effectuer les mises en service et de tenir à jour le bon déroulement des entretiens et inspections/contrôles nécessaires.

## 3. Liste des annexes

[\(top\)](#)

Annexe Y: [Liste des références](#)

Annexe Z: [Liste des destinataires](#)

Quentin LELOUP  
Adjudant  
Conseiller en Prévention  
SLPPT 08

Références

[\(top\)](#)

1. Code du Bien-être, Titre II, Sec 2, Art 7
2. ACWB-SPS-WPKPR-002 WB SIPPT Ed001-01 Oct2007

Destinataires <a href="#">(top)</a>	
Action	Comd CID Mat
Info	Président CCB 08
	DG H&WB Cel AMT Evere
	SLPPT 08